

## **20231218 Libération**

[https://www.liberation.fr/politique/sur-la-loi-immigration-la-macronie-avale-la-pilule-de-lextreme-droite-20231218\\_JXMTWTHED5BJKKXERWZIJFORA4/](https://www.liberation.fr/politique/sur-la-loi-immigration-la-macronie-avale-la-pilule-de-lextreme-droite-20231218_JXMTWTHED5BJKKXERWZIJFORA4/)

Analyse

# **Sur la loi immigration, la macronie avale la pilule de l'extrême droite**

Article réservé aux abonnés



Manifestation contre la loi immigration à l'appel de la Cimade, sur la place République à Paris, lundi. (Stéphane Lagoutte/Myop pour Libération)

par [Laure Equy](#), [Dominique Albertini](#) et [Victor Boiteau](#)

publié le 18 décembre 2023 à 20h51

Une loi immigration, quoi qu'il en coûte. A l'heure où [le camp macroniste négocie avec la droite pour faire atterrir un texte](#), les partis de gauche, syndicats et associations opposés à un grand durcissement de la politique migratoire, lançaient lundi 18 décembre un cri d'alarme pour tenter de ramener la majorité sur les berges républicaines. Censée s'accorder sur une version du projet de loi, une semaine après le rejet du texte, d'entrée de jeu, à l'Assemblée nationale, [la commission mixte paritaire](#) (CMP), qui se réunissait lundi à 17 heures, «*ne pourra aboutir qu'au prix de la satisfaction des nombreuses demandes de durcissement du texte portées par Les Républicains et le Rassemblement national*», redoutent les secrétaires générales de la CGT et de la CFDT, Sophie Binet et Marylise Léon.

Dans une lettre à Emmanuel Macron, cosignée par les représentants de la Cimade, de France terre d'asile et de la Fondation Abbé-Pierre, elles demandent le «*retrait du projet de loi*» plutôt que cette «*tache indélébile*». [«Humanistes, rejetez ce texte !»](#) exhortent, dans [Libération](#), 380 élus écologistes. En novembre, au Sénat, droite et centre «*ont fait voter la préférence nationale, si chère à la droite extrême, restreignant l'accès aux soins et aux prestations sociales*», rappellent les signataires. Ces mesures figureront-elles dans le texte final ? La CMP poursuivait ce lundi ses échanges à huis clos après une longue suspension de séance en début de soirée, suite à un différend entre LR et la majorité sur le délai accordé aux étrangers en situation régulière pour bénéficier des aides personnalisées au logement (APL) après leur arrivée. Un glissement vers les thèses du Front national, repris sans complexe par LR et qui infuse dans le débat public. La majorité y oppose-t-elle vraiment un nict scandalisé ?

### **La droite dicte ses marottes**

Marginalisée sur le plan électoral, la droite se retrouve, depuis mercredi et son premier rendez-vous à Matignon, en position de dicter ses marottes au gouvernement. Retour du délit de séjour irrégulier, fin de l'automatisme du droit du sol, durcissement des conditions de regroupement familial... Et surtout une mesure décriée concernant le versement des prestations sociales aux étrangers. Les sénateurs avaient conditionné certaines d'entre elles – allocations familiales, APL, prestation de compensation du handicap – à cinq années de résidence «stable et régulière» en France, contre six mois actuellement. La mesure a été supprimée par les députés en commission... avant de revenir sur la table à Matignon. Emerge alors l'idée de réduire le délai de carence à deux ans et demi pour les étrangers qui travaillent – et cinq ans pour les autres. Dans le droit actuel, les étrangers en situation régulière ont droit aux mêmes prestations que les Français. Si la mesure était appliquée, une différence tacite naîtrait entre un Français sans emploi et un étranger lui aussi sans travail.

*Le billet de Jonathan Bouchet-Petersen*

[Aide médicale d'Etat, préférence nationale : la majorité a-t-elle encore des valeurs ?](#)

[Politique](#)

18 déc. 2023 abonnés

La mesure portée par LR n'est pas encore un copier-coller à la lettre de la «*préférence nationale*» défendue depuis les années 80 par le FN (aujourd'hui RN). Dès 1988, Jean-Marie Le Pen en avait défendu le principe, souhaitant «*supprimer les pompes aspirantes*» en «*réservant les aides sociales et les allocations familiales aux seuls Français et en réinstaurant [...] la préférence nationale pour les prestations sociales*». Depuis, le mot a changé – [Marine Le Pen parle de «priorité nationale](#)» –, pas l'esprit. Si le logiciel lepéniste a évolué sur la sortie de l'UE ou la peine de mort, la préférence nationale fait toujours figure de point essentiel. Un principe autour duquel la droite «classique» tourne de longue date, sans oser franchement se l'approprier. Dès les années 80, le RPR envisageait de réserver une allocation supplémentaire à partir du troisième enfant aux seuls Français. Et en 2022, la candidate LR à la présidentielle, Valérie Pécresse, proposait de «*subordonner les prestations sociales non contributives à cinq années de séjour régulier*».

La majorité, en échange d'un «deal» en CMP, est-elle prête à accepter une telle brèche ? S'efforçant de rassurer les députés Renaissance, les rapporteurs ont fait valoir les conditions qu'ils ont posées. La nouvelle mesure, en cours d'écriture lundi, ne concernerait pas les réfugiés ni les personnes en situation de handicap. Ni les APL, donc. Mais elle porterait bien sur les prestations familiales. Le délai pour activer une demande de regroupement familial étant rallongé, ce délai de carence changerait peu la donne (en tout cas, pour les étrangers qui travaillent), avance-t-on à Renaissance. Et ce dispositif existe déjà pour certaines prestations, y compris pour les Français, ajoute Ludovic Mendes, corapporteur Renaissance : «*Les expatriés qui reviennent en France, ont une carence sur le RSA, la CPAM et les allocations chômage, notamment. Donc aucune préférence nationale.*»

### **«Un texte dégueulasse»**

Mais, obsédée par l'idée d'obtenir un texte, moyennant quelques petits garde-fous, la majorité veut bien ouvrir la discussion sur des mesures dont elle rejetait le principe, avant l'échec du projet de loi Darmanin. Se pliant aux exigences de LR, Elisabeth Borne a ainsi promis de lancer une réforme de l'Aide médicale d'Etat (AME) début 2024, dans un courrier adressé lundi au président (LR) du Sénat, Gérard Larcher. Quant à la disposition repoussant l'accès aux prestations sociales «*ça faisait partie des points qui posaient problème*», admet sur Public

Sénat, le ministre de la Fonction publique Stanislas Guerini, tout en jugeant que *«personne ne comprendrait qu'il n'y ait pas de texte»*. [Comme sa collègue Aurore Bergé](#) (Solidarités) qui, dimanche sur France 3, ne disait *«pas non»* à une telle mesure pour les mêmes raisons. Mal à l'aise, la présidente de l'Assemblée, Yaël Braun-Pivet, convenait, sur BFM TV, qu'un *«compromis, ça doit coûter à chacun»*. Et surtout à l'aile gauche de la majorité, sous pression pour valider ce grand virage à droite, lors du vote prévu mardi en cas de CMP conclusive. *«On fait reculer légèrement des positions du Sénat, mais le Sénat était déjà allé tellement loin»*, soupire Cécile Rilhac. *«Avec le délit de séjour irrégulier, on va emmerder des gens qui cotisent. On met un coin dans le droit du sol, complète un député de la majorité. On se fait imposer des choses par LR qui représente 10% du corps électoral et négocie sur les bases du RN.»*

Reste-t-il encore des *«lignes rouges»*, demande Boris Vallaud ? *«La majorité n'est pas obligée d'accepter tous les délires d'Eric Ciotti. De temps en temps, il faut savoir prendre sa perte plutôt que de se déshonorer, assène le président du groupe socialiste à l'Assemblée. Ça va être un texte dégueulasse de bout en bout.»* A bout d'arguments, Gérald Darmanin bricole, dans les médias, un avertissement grossier : en cas d'échec, ce serait un *«booster magnifique»* pour Marine Le Pen et son élection en 2027. Si la loi est votée, la patronne du RN remporte une nouvelle manche de sa bataille culturelle.